

Sécurité civile : la Ville se tient prête en cas de risques majeurs



Ce matin, s'est tenu un exercice de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour faire face à une submersion marine dans un quartier de Saint-Nazaire. Une simulation qui a permis aux agents de la collectivité de vérifier les procédures prévues, de s'assurer de la bonne coordination entre les services et de prévoir les moyens d'alerte à la population en cas de danger avéré.

« Ce matin, les agentes et agents de la Ville de Saint-Nazaire ont participé à un exercice grandeur nature : ils et elles ont organisé la sécurité de la population d'un quartier de la ville en proie à un risque de submersion marine, accompagnés par les professionnel·les du secours. Anticipation, organisation, rigueur et communication sont les clés d'une gestion de crise réussie. Chacun dans leur rôle, ils et elles se sont prêtés à cette simulation avec sérieux et grand professionnalisme. Je les en remercie toutes et tous. »

David Samzun, maire de Saint-Nazaire.

Réunion de la cellule de crise ce matin à l'Hôtel de Ville - © Ville de Saint-Nazaire

Dans le cadre de ses pouvoirs de police et de son rôle de représentant de l'État, le Maire a l'obligation de prendre les dispositions nécessaires sur sa commune en cas d'évènements imprévus d'origine naturelle ou technologique pouvant menacer sa population. Toutes les communes exposées à des risques spécifiques sont soumises à l'obligation de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). C'est un plan d'actions de gestion de situations de crise que le maire peut décider d'activer à tout moment. Dotée d'un PCS depuis 2005, mis à jour en 2016, la ville de Saint-Nazaire a opéré une révision globale. Et un nouveau document a ainsi vu le jour fin 2023 modifiant notamment en profondeur le fonctionnement de la cellule de crise.

Ce plan a plusieurs objectifs :

- o La diffusion de l'alerte et l'information de la population ;
- o La sauvegarde de la population ;
- o La sauvegarde des biens ;
- o L'organisation du retour à la normale.

11 risques sont identifiés à Saint-Nazaire :

- o Les inondations consécutives à la submersion marine ;
- o Les inondations par ruissellement pluvial ;
- o Le risque de mouvements de terrain par retraits et gonflements des argiles ;
- o Le risque de mouvements par éboulement (érosion du trait de côte) ;
- o Le risque de mouvements de terrain de cavités souterraines (1 cavité recensée) ;
- o Les risques météorologiques ;
- o Les séismes - niveau 3 (modéré) ;
- o Le risque radon (faible) ;
- o Le risque accident de transport de matières dangereuses par voie routière, ferrée, d'eau et de canalisation (gaz à haute pression) ;

o Risque industriel ;

o Risque incendie.

Ce PCS est accompagné d'un nouveau document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), document de sensibilisation destiné au grand public. Il a pour but d'informer et d'impliquer les habitants dans la prévention des risques majeurs. Il permet de développer une connaissance et une culture du risque, indispensables en situation de crise en expliquant ce qu'est un risque majeur, les moyens d'alerte et les bons réflexes à avoir en cas d'évènement particulier.

Ce document est à retrouver sur saintnazaire.fr, [rubrique infos pratiques > DICRIM](#).

Votre contact

Saint-Nazaire agglomération

Service presse

presse@saintnazaire.fr